



COMMUNIQUE DE PRESSE JA + FNSEA

Data-Agri : quatre premiers labels attribués lors du SIMA

Moins d'un an après la publication de la charte « Data-Agri » sur l'utilisation éthique des données agricole, les premières entreprises et services labellisés « Data-Agri » ont été divulgués. Le Label distingue les entreprises qui respectent les 13 principes de la charte présentée en avril 2018. En identifiant les entreprises ayant une approche éthique et responsable de l'utilisation et du partage des données, ce label génère la confiance dans les relations numériques agricoles.

Pour l'association porteuse de la charte et du label Data-agri, l'enjeu est, avant tout, de favoriser l'utilisation des données, d'encourager une innovation constante et de promouvoir une valorisation équitable des données agricoles au bénéfice des agriculteurs et de l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur.

Le 27 février, lors du SIMA à Paris, les premières entreprises labellisées ont été mises en avant. Ont été récompensés pour leur engagement à respecter les principes de la charte « Data-Agri » :

- [AIRINOV](#) :
- [Ekylibre](#)
- [GARI](#) (par Groupama)
- [LE CUBE](#)

D'autres entreprises s'inscrivent également dans cette démarche, et sont en cours d'audit pour obtenir le Label Data-Agri. Elles seront annoncées prochainement, sous réserve du résultat positif de l'audit réalisé par le cabinet d'avocats Grall&Associés. L'ensemble des entreprises labellisées sont mises en avant sur le site <http://data-agri.fr/>.

La charte et les informations concernant le processus de labellisation sont disponibles sur le site Web.

#À propos de Data-Agri

Data-Agri est une démarche issue des réflexions du Conseil de l'Agriculture Française dont les membres sont la FNSEA (Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles), JA (Jeunes Agriculteurs), la confédération nationale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricole, et l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture. Ayant pour objectif de sensibiliser et d'aider les agriculteurs à s'emparer des technologies issues du numérique, la démarche Data-agri est portée par l'association ENUMA. Data-agri est constitué de deux éléments : une charte et un label. Le label Data-agri distingue les entreprises qui collectent des données agricoles et qui respectent l'ensemble des principes définis au sein de la charte Data-agri. Cette démarche instaure une éthique dans l'univers du numérique et promeut les pratiques contractuelles loyales dans les relations entre entreprises – collecteur de données – et agriculteurs.

Contacts presse :

FNSEA : Marion Fournier – 07 60 29 56 17 - marion.fournier@fnsea.fr

JA : Thomas Debrix – 06 68 66 15 83 – tdebrix@jeunes-agriculteurs.fr